Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20261001-2026_050-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-050] CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 24 septembre 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Olivier PARCOLLET, Pauline GUILLON, Isabelle MARTIN, Virginie CAILLOT.

Excusé : Michel LE MERCIER (pouvoir Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD).
Absent : Julien KERVEADOU.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	13	8	1	14

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUEGUEN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de partenariat pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 de Centre Morbihan Communauté,

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de sa saison culturelle itinérante 2026-2027, Centre Morbihan Communauté propose à la commune de Guéhenno d'accueillir le spectacle « Sous l'arbre » de la Compagnie « A demain mon amour », le 23 octobre 2026, à la salle du Roiset. Il s'agit d'un spectacle pour les enfants de 6 mois à 5 ans au tarif unique de 3 €.

La convention a pour objet de définir les modalités d'accueil du spectacle et les engagements respectifs des deux collectivités. À ce titre, la commune s'engage notamment à :

- Mettre gracieusement à disposition la salle du Roiset
- Désigner un élu communal comme interlocuteur pour l'accueil du spectacle
- Prévoir, selon les besoins, du personnel communal et/ou des bénévoles pour l'ouverture et la fermeture de la salle, l'accueil des artistes et du public, ainsi que l'aide au montage et au démontage

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20261001-2026_050-DE

- Mettre à disposition les équipements nécessaires à l'accueil du public et à l'organisation du spectacle
- Participer à la communication du spectacle et de la saison culturelle
- Assurer le nettoyage de la salle et des sanitaires avant et après la représentation
- Prendre en charge les collations et boissons nécessaires à l'accueil des artistes et des bénévoles

Centre Morbihan Communauté prend notamment en charge la programmation et les frais liés au spectacle, les prestations techniques, les frais de transport, d'hébergement et de restauration des artistes, ainsi que la communication et la billetterie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la convention de partenariat avec Centre Morbihan Communauté pour l'accueil du spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027
- Désigne Madame Christiane JOUBIOUX comme interlocutrice communale pour l'accueil du spectacle
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention
- Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour	**14**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe GUEGUEN